

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2025



N° 56/2025

Le 12 septembre deux mil vingt-cinq à 19 Heures 15, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Just en Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard Dubouil, Maire de Saint Just en Chaussée, dûment convoqués le 5 septembre 2025.

PRESENTS : M. Bernard Dubouil, Maire ; M. Patrick Convers, Mme Laurette Brunet, M. Pascal Bourgeteau, Mme Martine Bourgoïn, M. Christophe Choquet, , Adjoints ; Mme Guylaine Fernandes, M. Bertrand Hamot, M. Thierry Manfredi, Mme Colette Dollez, M. Cyril Rousseau, Mme Béatrice Delamarre, M. Vincent Berthelot, M. Cédric Desmedt, Mme Annie Trézel, M. Dominique Rauzier, Mme Michèle Coulon, M. Thierry Wims, Mme Sandrine Mahutte, M. Bruno Vasseur, M. Pascal Frazao, Mme Catherine Delormel, , formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Mme Catherine Bonnet par M. Pascal Bourgeteau Mme Yveline Desmedt par M. Cédric Desmedt, M. Matthias Matron par Mme Martine Bourgoïn, M. Stéphane Verhaaren par Mme Colette Dollez.

ABSENTES : Mme Eléna-Camélia Ferté, Mme Marie-Charlotte Vigne et Mme Sarah Flagothier.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 26

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Motion contre la fermeture du centre d'examen des permis de conduire de Saint Just en Chaussée:

Monsieur le Maire donne lecture de la motion :

« Lors de la réunion annuelle de la Direction Départementale des Territoires du 17 juin dernier, décision a été prise de fermer le centre d'examen du permis de conduire de Saint Just en Chaussée. Les candidats devront désormais se rendre sur Clermont ou Beauvais.

La fermeture du centre d'examen du permis de conduire de Saint Just en Chaussée entraînera une augmentation du coût du permis de conduire. Pour les auto-écoles, cela signifie plus de frais de carburants, plus de kilomètres et donc plus de fatigue du personnel. Ces coûts supplémentaires seront, de fait, répercutés sur le coût du permis.

Les augmentations engendrées par cette fermeture ne sont pas les seuls désagréments de cette décision. La fermeture d'un centre d'examen du permis de conduire, c'est également moins d'attractivité pour les territoires ruraux et pour les auto-écoles puisque les candidats se reporteront directement sur les auto-écoles des zones urbaines.

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250918-56-2025-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Si les communes ne peuvent plus proposer ce service de proximité, cela pourrait conduire à une désertification à long terme et à un recul des activités économiques des communes rurales.

Le permis de conduire est un besoin social et un besoin économique, sans le permis de conduire en ruralité, il est impossible de trouver un emploi. Il y a rupture d'égalité avec les centres urbains puisqu'il y a moins de transports en commun et que les déplacements occasionnent plus de dépenses. La fermeture du centre d'examen amplifiera cette réalité.

Nous souhaitons, par conséquent, la révision de cette décision de fermeture du centre d'examen de Saint Just en Chaussée qui n'est pas dans l'intérêt de nos concitoyens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte la motion

Ainsi délibéré, pour copie conforme.

Colette DOLLEZ
Secrétaire de séance



Bernard DUBOUIL
Maire de St Just en Chaussée

Accusé de réception en préfecture
060-216005744-20250918-56-2025-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025